



Portes Euréliennes
d'Île-de-France
communauté de communes

SOUTIEN AUX COMMERCES ET ARTISANS

CAP ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ



favoriser
et soutenir
les entreprises
et les commerces
de proximité



Informations et règlements à retrouver sur :
www.porteseureliennesidf.fr



Les commerces et entreprises artisanales jouent un rôle essentiel dans l'animation et la vitalité de notre territoire. La Communauté de communes, en partenariat avec la Région, souhaite poursuivre le travail déjà engagé.

Le Contrat d'Appui aux Projets (CAP) Economie de Proximité a pour but de favoriser et de soutenir les investissements matériels des entreprises et des commerces de proximité, liés à la création, la reprise, le développement, la diversification d'activités, ainsi que la transition écologique et la transformation numérique au travers de ce dispositif.

TYPE D'AIDE	SUBVENTION	
Financier	CC Portes Euréliennes IDF	Région Centre Val de Loire
Montant	De 1 000 € à 5 000€	De 5 010€ à 20 000€
Cible	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous commerces de proximité ▪ Artisans (hors site de production) ▪ Hébergeurs touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerces de 1^{ère} nécessité ▪ Métiers d'art ▪ Artisans du bâtiment ▪ Restauration
Investissements éligibles (Dépenses non réalisées)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat d'équipement nécessaire à l'activité ▪ Dépenses liées à la transition écologique et numérique ▪ Travaux d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création/Reprise ▪ Achat d'équipement nécessaire à l'activité ▪ Dépenses liées à la transition écologique et numérique
Taux	Jusqu'à 50 % des dépenses subventionnables	Jusqu'à 30 % des dépenses subventionnables
Date de validité	Jusqu'au 15 novembre Reconduction possible du dispositif	Durée indéterminée
Dépôt des dossiers	Plateforme régionale (Lien à demander au contact ci-dessous)	
Instruction des dossiers	Réseau Initiative Eure et Loir	Région Centre Val de Loire
Contact	contact.deveco@porteseuréliennesidf.fr	

